

1.

Débitrice: **Hôtel Crans Ambassador-Centre de Cures SA, 3962 Montana**
2.

Déclaration de faillite: 02.05.2005
3.

Procédure: ordinaire
4.

Délai de production: 30 jours dès la publication
5.

Remarques: Cette publication fait suite à l’avis préalable d’ouverture de faillite du 24 mai 2005.
La première assemblée des créanciers est fixée au jeudi 7 juillet 2005 à 15h00 à la grande salle du bâtiment "Le Bourgeois" , Av. du Rothorn 2, à Sierre.
Réalisation anticipée, vente de gré à gré.
Pour autant que la majorité des créanciers ne s’y oppose pas jusqu’au 24 juin 2005, l’administration de la masse en faillite adjugera ensuite de vente de gré à gré en bloc pour le montant de CHF 600’000.-, l’ensemble de l’inventaire de l’hôtel et du centre de cures (mobilier, installations, stocks et véhicules) propriété de la société en faillite.
La liste détaillée de ce matériel peut être consultée sur demande à l’office des faillites de Sierre.
Il est précisé que l’offre émane de la société bailleresse des locaux loués qui est au bénéfice du droit de rétention sur cet inventaire conformément à l’art. 268 CO.
Pour la même date péremptoire du 24 juin 2005, tout créancier pourra remettre des offres supérieures à l’office des faillites de Sierre pour le rachat en bloc de cet inventaire (art. 256 al. 3 LP), dans ce cas une enchère interne aura lieu.

Office des faillites du district de Sierre
3960 Sierre

(02865722)